



Conditions générales de vente

(Version validée en date du 6 juillet 2025)

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont conclues entre d'une part, ECOLE DE CONDUITE OCCITANIE, société à responsabilité limitée, au capital social de 2000,00 €, dont le siège social est situé au 8, Rue du Marché, 82200 MOISSAC au numéro d'agrément E2108200040 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montauban sous le numéro 815 093 570 représentée par MME Fanny DOMINOT agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant, (ci-après l' « Auto-école »), et d'autre part, toute personne physique souhaitant souscrire à une ou plusieurs prestations commercialisée(s) par l'Auto-école depuis le site internet (ci-après l' « Élève » pour le candidat ou le « Client » pour le payeur).

En souscrivant à l'une des prestations proposées par l'Auto-école, l'Élève reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales ainsi que des Conditions Particulières applicables mentionnée sur le Règlement Intérieur, et s'engage à en respecter les dispositions.

L'Auto-école se situe au 8, Rue du Marché, 82200 MOISSAC et disponible à l'adresse e-mail accueil.autoecoleoccitanie@gmail.com ou par téléphone +33 5 63 95 18 92.

Article 1 - Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions applicables à la vente des biens et services proposés par l'Auto-école à l'agence ou sur le site internet www.ecoledeconduite-occitanie.com (ci-après le « Site »), telles que les prestations de formation théorique et de formation pratique des catégories B du permis de conduire.

Chaque prestation est également soumise au respect de Conditions Particulières. Les Conditions Générales et les Conditions Particulières forment l'intégralité du contrat régissant la relation entre les parties.

Article 2 - Champ d'application

Les CGV sont réservées aux seuls Clients particuliers, personnes physiques, majeures et capables juridiquement, agissant pour leur compte ou en tant que représentant légal pour le compte d'une personne mineure ou majeure incapable juridiquement, résidant en France métropolitaine et ses territoires d'Outre-Mer. Si l'Élève a entre quinze (15) ans révolus et dix-huit (18) ans : il doit obtenir l'accord de son représentant légal avant de procéder à l'achat d'une Commande, ce que l'Élève reconnaît et accepte. L'Auto-école pourra demander à l'Élève à tout moment, et par tout moyen que nous jugerons utile, de nous fournir la preuve de cette autorisation.

Article 3 - Acceptation et modification

Les CGV sont applicables à toute Commande de Produits et/ou Services en agence, sur le Site ou sur un Site annexe.

Toute validation de Commande est subordonnée à l'acceptation sans réserve et à la signature des CGV par le Client au moment de la passation de la Commande. En signant le document, le Client reconnaît les avoir lues, les avoir entièrement comprises et acceptées et il s'engage à en respecter le contenu. Elles sont mises à disposition, en document annexe des renseignements (déroulé de la formation, plaquette tarifaire, règlement intérieur) ou accessibles via le site internet. Le Client peut aisément les imprimer en se servant des fonctionnalités d'impression de son ordinateur et/ou navigateur.

Notre Société se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification, les CGV qui sont applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la Commande.

Les CGV étant acceptées lors de chaque Commande, les modifications des CGV intervenant a posteriori de la Commande passée ne vous seront donc pas applicables.

Article 4 - Cadre réglementaire

L'organisation, le programme, la réalisation et la validation des formations dispensées en vue de l'obtention d'un permis de conduire ainsi que les obligations concernant le consommateur sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires spécifiques du Code de la Route et des textes d'applications correspondants.

Article 5 - Produits de formation et délai de validité

- Evaluation initiale

L'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire pour l'inscription à la formation du permis B. En application de l'article L. 213-2 du Code de la route, les présentes Conditions Générales de Vente sous soumises à l'évaluation initiale du candidat dans un véhicule, dans l'Auto-école ou sur un support digital, afin de déterminer le nombre prévisionnel d'heures de formation pratiques à la conduite nécessaire à sa formation. Le délai de validité de l'évaluation initiale est de 1 an.

- Devis

Le devis pour la formation B est élaboré en adéquation du volume maximal de l'évaluation initiale. Sa durée de validité est de 3 mois. Au delà de ce délai, le devis sera réétabli avec les nouveaux tarifs en vigueur.

Le devis pour la formation AM est élaboré sans évaluation initiale sur la base minimale réglementaire de formation. Sa durée de validité est de 3 mois. Au delà de ce délai, le devis sera réétabli avec les nouveaux tarifs en vigueur.

- Contrat

Conformément aux articles L. 213-2 et R. 213-3 du code de la route et à l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de catégorie B, le contrat unique a pour objectif d'établir les conditions et les modalités de l'enseignement théorique et / ou pratique, de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B et de la sécurité routière.

La formation au permis de conduire, est également soumis au respect de Conditions Contractuelles et à un Règlement intérieur. Les Conditions Générales de Vente, le Règlement Intérieur et les Conditions Contractuelles forment alors l'intégralité du contrat de formation régissant la relation entre les partis.

Lors de la validation de sa commande, le Client reconnaîtra avoir pris connaissance des Conditions Contractuelles. Conformément à la législation, le contrat de formation est réputé signé lorsque le Client coche la case « J'ai lu et j'accepte le contrat de formation » et effectue sa signature dans l'emplacement « Signature ». L'achat de cette formation ne pourra être validée que si les Conditions Contractuelles sont acceptées.

A compter de la date de signature, ce contrat est conclu pour des durées maximales de :

6 mois pour la formation théorique seule

1 an pour la formation traditionnelle ou supervisée

2 ans pour l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

3 mois pour la formation AM

Passées ces échéances, le contrat pourra être renégocié. Les prestations non consommées seront facturées au tarif en vigueur.

Le seul achat d'outils, d'éditions pédagogiques ou d'évaluations initiales précontractuelles ne fait pas l'objet d'un contrat, mais d'une simple facturation.

- Formation théorique permis B

La formation théorique au code de la route est une formation réalisée à distance via la plateforme partenaire e-learning dédiée ou sous forme de stage de 3 jours en distantiel avec un enseignant qualifié. Lors de l'achat de cette formation, le Client recevra un email avec ses identifiants propres pour se connecter à la plateforme e-learning. Ces codes sont uniques et personnels et ne doivent pas être communiqués. Pour réaliser la formation Stage code 3 jours en distantiel, le Client devra contacter l'Auto-école pour connaître les conditions de dates, d'horaires et de modalités appliquées.

- Formation pratique Permis B

Les formations pratiques nécessitent la présence de l'élève dans l'Auto-école. Le Client devra se présenter dans l'Auto-école pour débuter sa formation de conduite.

Le programme de formation est disponible sur le Site de l'Auto-école.

Les séances peuvent être individuelle ou collectives

Les outils et méthodes pédagogiques sont personnalisés en adéquation des besoins individuels de l'Elève.

Le calendrier des séances pratiques est programmé en fonction des disponibilités de l'Elève et de l'Auto-école.

La duree d'une seance de conduite en circulation est de **55 minutes**. Elle se déroule généralement comme suit : 5 minutes pour déterminer le ou les objectifs à travailler dans la séance ; 45 minutes pour une conduite effective pour travailler les objectifs définis et évaluer les acquis ; 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la séance, des commentaires sur la conduite, des annotations dans le livret d'apprentissage et des conseils pour les prochaines séances.

L'Auto-école met à disposition de l'Elève les codes d'accès au livret dématérialisé accessible sur smartphone ou tablette, permettant de consulter la mise à jour quotidienne du planning de formation et la progression de formation et les documents liés utiles à la formation. L'élève et son représentant légal le cas échant (le Client), s'engagent à consulter régulièrement le livret dématérialisé pour se tenir informé des modifications apportées au planning de formation.

L' Auto-école met à disposition deux rappels automatiques envoyé par sms à l'Elève. Le premier rappel est envoyé 48h avant la leçon (hors dimanche et jour ferié). Le second est envoyé dans les heures précédant la leçon.

Toute évaluation, leçon ou cours non décommandé au moins **48 heures ouvrables** à l'avance sera dû et facturé, et ne sera pas reporté ni ne donnera lieu à remboursement sauf cas de force

majeure concernant directement le candidat. Le motif devra être dûment justifié.

Motifs acceptés et justificatifs exigés :

- Etat de santé du candidat : certificat médical au nom du candidat daté du jour de la leçon
- Incident d'urgence d'un proche au premier degré (enfant, parent, conjoint) ou accident impliquant le candidat : Tout justificatif prouvant l'incident ou l'accident

Motifs n'étant pas considérés comme incident grave et ne donnant pas droit au remboursements de la leçon :

- Proche au premier degré malade (sauf cas d'hospitalisation)
- Grève ou annulation des transports (bus, train etc...)

L'Auto-école se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis. Dans ce dernier cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report.

- Examen du permis

Si un candidat décide de ne pas se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, il devra en avertir l'établissement au minimum 1 semaine à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cette prestation. (sauf cas de force majeure dûment constaté cité ci-dessus)

En cas d'échec à l'examen pratique et après accord sur les besoins de formation complémentaires, l'Auto-école s'engage à représenter l'Elève, selon les délais de représentation et les formations complémentaires minimum définies dans le règlement intérieur, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration. En cas de non respect par l'Elève des prescriptions pédagogiques ou du calendrier de formation, l'Auto-école se réserve la possibilité de se réserver à sa présentation aux épreuves du permis de conduire.

- Permis AM

Les séances théoriques pratiques nécessitent la présence de l'élève dans l'Auto-école. Le Client devra se présenter dans l'Auto-école pour débuter sa formation avec l'équipement exigé.

Le programme de formation, l'équipement obligatoire et la liste des documents à fournir sont disponibles sur le Site de l'Auto-école.

Les séances peuvent être individuelle ou collectives

Les outils et méthodes pédagogiques sont personnalisés en adéquation des besoins individuels de l'Elève.

La validation des compétences est justifiée par une attestation de formation tamponnée et signée par l'Auto-école labellisée, donnant droit au titulaire de circuler sous les conditions réglementaires.

Le calendrier des séances pratiques est programmé en fonction des disponibilités de l'Elève et de l'Auto-école.

En cas de niveau insuffisant constaté par l'enseignant à l'issue de la formation initiale ,l'Auto-école se réserve le droit de ne pas valider l'attestation de formation et de proposer une

formation complémentaire pour atteindre la validation des compétences requises. Une séance sera mise en place avec la présence du représentant légal pour constater les besoins de l'Elève.

Article 6 - Commande

- Délai de livraison du service

Le délai de livraison des services proposés par l'Auto-école varie en fonction du service choisi et des disponibilités de l'Auto-école. Les différentes dates sont choisi dans un accord commun ou décidé par l'administration. Retrouvez plus de détails dans votre contrat de formation ou dans vos échanges avec l'Auto-école.

- Tarification

Le prix des formations ou supports de formation sont indiquées en euros, toutes taxes comprises. Le prix total toutes taxes comprises de la commande est indiqué lors du choix du moyen de paiement. L'Auto-école se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date de signature du contrat.

Les **prestations hors contrat** (leçons supplémentaires, frais d'examen, etc.) sont facturées au tarif en vigueur au moment de leur souscription.

Tout **pack résilié** avant consommation intégrale est **facturé intégralement**.

Toute inscription à une formation pratique engage à effectuer **au minimum 5 heures**.

- Frais non remboursables

Les frais suivants ne sont **jamais remboursés** :

Adhésion

Frais administratifs

Fournitures pédagogiques

Accès à la plateforme de code en ligne une fois activé

Pack conduite dont la première séance a été consommée

- Modalités de paiement

Pour la formation à la catégorie AM du permis : Paiement comptant à la signature du contrat ou selon échéancier anticipé établi. Le solde du compte est exigé **15 jours avant le départ de formation**.

Pour la formation à la catégorie B du permis : Paiement comptant à la signature du contrat ou selon échéancier établi à la signature du contrat. Le solde du compte est exigé **15 jours avant l'examen pratique**.

En cas d'échec à l'examen ou de prestation hors contrat, des frais ou ajustements sont appliqués (avenant au contrat), **paiement comptant**.

Le paiement de la commande doit obligatoirement être effectué par l'un des modes de paiement proposé.

Carte bancaire : le Client pourra se rendre à l'Auto-école pour effectuer son paiement. La commande sera validée à la réception des espèces par l'Auto-école.

Paiement en plusieurs fois : le Client pourra réaliser un paiement en plusieurs fois.

Virement bancaire : le RIB sera envoyé par e-mail, si le Client opte pour ce mode de paiement. La commande sera validée à réception du virement par l'Auto-école.

Espèces : le Client pourra se rendre à l'Auto-école pour effectuer son paiement. La commande sera validée à la réception des espèces par l'Auto-école.

L'auto-école se réserve le droit de refuser les modes de paiement choisis par le client, à sa seule discrétion.

- Démarches administratives

Le Client peut mandater l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration en vue de l'enregistrement de son formulaire de demande de permis de conduire ou de la demande d'édition du titre définitif. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer sa demande. Ce service est facturé au tarif en vigueur.

En aucun cas, ces démarches ne sont une obligation pour l'Auto-école sauf pour la fabrication du titre concernant les formations nécessitant une labellisation :

- Edition du titre définitif pour la catégorie AM du permis de conduire
- Edition du titre dans le cadre de la levée de la restriction boîte automatique à la suite de la formation complémentaire obligatoire

Article 7 - Financement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Mon Compte Formation...), il appartient au Client d'avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Eligibilité et faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, et de transmettre tous les documents relatifs à l'accord et aux conditions d'intervention d'un organisme tiers (accord, montant, conditions de facturation et de paiement, convention...)

Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'Auto-école avant le premier jour de la formation, le prix de la formation est intégralement facturé au Client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de

l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

Article 8 - Inscription aux examens théoriques et pratiques

- Examen Théorique Général (ETG)

Les frais d'inscription à l'ETG (l'examen du code de la route), fixés par décret n°2016-516 du 26 avril 2016, sont de 30 euros TTC et sont payables directement auprès d'un centre agréé.

Le Client devra s'inscrire à l'examen du code de la route de manière indépendante auprès des centres agréés comme les bureaux de Poste (liste non exhaustive disponible sur le site internet).

Toute tentative de **fraude au code** est considérée comme une **infraction pénale**, passible d'amendes et d'interdiction de se représenter. L'Auto-école décline toute responsabilité

- Examen pratique de conduite

L'Auto-école s'engage à inscrire le Client à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, à une date en accord avec ce dernier, en fonction du niveau requis atteint par l'élève et en fonction du calendrier et dates proposées par l'autorité administrative. Un résultat favorable à un examen blanc est exigé pour valider le niveau de compétence et donner droit à une inscription à l'examen pratique. Le délai minimum de réservation après réussite à un examen blanc est de un mois, conformément à la répartition des places attribuées par l'Administration.

Article 9 - Droit de rétractation

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance tel que définit dans l'article L. 221-1 du code de la consommation, le Client bénéficie, à compter de la date de signature du contrat ou date de paiement de commande, d'un droit de rétractation de 14 jours conformément à l'article L.221-18 du même code.

Si le Client souhaite exercer son droit de rétractation, il doit adresser sa décision par lettre recommandé à l'Auto-école. Le formulaire de rétractation est disponible en annexe.

Si l'Elève a expressément demandé à débuter sa formation avant l'expiration du délai de rétractation, l'Auto-école lui facturera le montant des prestations réalisées jusqu'à la notification par l'Elève de sa décision de se rétracter. En cas de prestation déjà réglées par l'Elève dans le cadre d'un panier de prestations hors "Pack", le remboursement s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées. En cas de prestations non encore facturées à l'Elève dans le cadre d'un panier de prestations "hors Pack" , la facturation s'effectue au prorata des prestations déjà

réalisées. Dans le cadre d'un panier de prestation comprenant un "Pack" dont la première leçon, ou le premier cours a été consommé, le Pack est considéré comme consommé et sera dû par le Client dans son intégralité.

Toute rétractation à moins de 7 jours du début d'un Stage Code 3 Jous ou toute absence lors de cette formation ne donne lieu à aucun remboursement.

Permis AM : Tout désistement à moins de 7 jours du début de formation, ou toute absence lors de la formation ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 10 - Droit de résiliation

L'Elève peut exercer son droit de résiliation à tout moment par lettre recommandée à l'adresse postale de l'Auto-école, moyennant paiement des prestations déjà réalisées. La résiliation prend effet 15 jours à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée. Ce délai de préavis ne s'applique pas en cas de motif légitime.

L'Auto-école peut exercer son droit de résiliation à tout moment en cas de constat de fraude, de violence avérée, de mise en danger d'autrui, d'incivilités, manquement répétés à l'une de ses obligations, comportement contraire au règlement intérieur, après mise en demeure spécifiant le motif de la résiliation notifiée par lettre recommandée ou par l'envoi d'un recommandé électronique avec avis de réception.

La résiliation du contrat avant son terme entraîne l'apurement définitif des comptes. L'Auto-école facturera le montant des prestations déjà réalisées jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation, et l'intégralité des "Packs Conduite". Pour les prestations hors "Pack Conduite" déjà réglées par l'Elève, le remboursement s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées. En cas de prestations non encore facturées à l'Elève dans le cadre, la facturation s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées.

Permis AM : Toute résiliation en cours de formation ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 11 - Remboursement

En cas de rétraction du Client ou de résiliation de la formation en cours, l'Auto-école conservera et/ou facturera le montant équivalent aux prestations déjà réalisées, et à l'intégralité des Packs Conduite entamme. Ces derniers ayant donné droit à un tarif préférentiel, il s'agit d'un tarif unique non dissociable. Le remboursement des prestations hors Packs Conduite, le cas échéant, s'effectuera au prorata des prestations déjà réalisées.

L'Auto-école se réserve un délai de 14 jours pour effectuer le remboursement. Le Client sera remboursé par le moyen de paiement utilisé lors de la validation de sa commande. L'Auto-école se réserve le droit de changer le mode de remboursement si le mode de paiement initial n'est plus actif.

En cas de paiement en plusieurs fois, les paiements à venir sont bloqués et le remboursement est réalisé au prorata des prestations réalisées et des sommes déjà versées.

Article 12 - Restitution du dossier

Le dossier est remis après résiliation sous réserve de :

- Solde de tout compte
- Demande écrite du candidat ou de son représentant mandaté

Article 13 - Droit applicable

Toutes les contestations relatives aux ventes de prestation de formation conclus par l'Auto-école, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de ventes et contrats particuliers, sont régis par la loi française. Tout litige relatif aux contrats de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut seuls les Tribunaux français seront compétents.

Article 14 - Obligations

- Obligations de l'Auto-école

L'Auto-école s'engage à fournir à l'Elève, un livret d'apprentissage dématérialisé.

L'Auto-école s'engage à dispenser une formation conforme au programme en vigueur

L'Auto-école s'engage à présenter l'Elève à l'épreuve pratique en fournissant les moyens nécessaires, sous réserve que le candidat ait atteint le niveau requis évalué lors d'un examen blanc, dans la limite des places d'examen attribuées à l'Auto-école par l'administration, sauf si le candidat souhaite se présenter directement.

- Obligations de l'Elève et du Client

L'Elève s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation et d'examen.

L'Élève et le Client s'engagent à prendre connaissance du contenu du livret d'apprentissage et de sa mise à jour régulière.

Le Client s'engage à régler à l'Auto-école les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser l'Auto-école à reporter le planning de formation ou à rompre le contrat.

Le Client s'engage, sauf accord préalable signé des parties, à régler le solde du compte 15 jours avant chaque passage de l'examen pratique. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat.

L'Élève et le Client s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'Auto-école.

L'Élève s'engage à être en possession, notamment lors des leçons pratiques, des documents suivants : pièce d'identité, livret d'apprentissage conforme à la réglementation ; formulaire de la demande de permis de conduire validée par le préfet du lieu de département de son dépôt.

Article 15 - Garanties

- Garantie financière

L'Auto-école est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilités civile garantissant ses véhicules et couvrant les dommages pouvant être causés aux tiers ainsi qu'aux personnes se trouvant à l'intérieur des véhicules pendant la formations ou lors des examens pratiques dans les conditions prévues à l'articles L. 211-1 du code des assurance. Le détails des modalités sont décrits dans le contrat de formation.

- Garantie de conformité

L'Auto-école garantit l'Élève contre tout défaut de conformité des prestations, en termes de dates, de durées et de contenus. Afin de faire valoir ses droits, l'Élève devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer l'Auto-école, par écrit, de l'existence de tout défaut de conformité dans un délai maximum de 7 jours à compter de sa découverte par l'Élève. L'Auto-école rectifiera ou réalisera de nouveau, à ses frais exclusifs, les prestations défectueuses.

- Garantie contre les vices cachés

L'Auto-école garantie contre les vices cachés. À raison des défauts cachés qui rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le Client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. La garantie couvre les frais entraînés par les vices cachés. L'Auto-école n'est pas tenu des vices apparents dont l'acheteur a pu prendre connaissance par lui-même, mais des vices cachés, quand bien même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune

garantie. Le défaut doit être antérieur à la vente et rendre les biens improches à l'usage auquel ils sont destinés. Le Client a le choix entre rendre la chose et se faire restituer le prix, garder la chose et se faire rembourser une partie du prix. Le délai pour agir est de 2 ans à compter de la découverte du vice.

Article 16 - Données personnelles

- Nature et finalités

L'Auto-école collecte et traite des données à caractère personnel de l'Élève (nom de famille, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse, e-mail, numéro de téléphone, photos d'identité, copie de carte d'identité notamment) conformément à la réglementation en vigueur.

L'Élève est informé que toutes ces données collectées sont nécessaires au traitement de son dossier d'inscription. Si l'Élève ne souhaite pas y répondre, l'Auto-école ne pourra pas l'inscrire, réaliser les formations théoriques et pratiques ainsi que le suivi pédagogique qui lui incombe au titre du contrat.

Vos informations bancaires ne sont pas recueillies par l'Auto-école et ne font l'objet d'aucun traitement par cette dernière.

- Durée de conservation

Les données collectées sont conservées pendant la durée du contrat et en toute hypothèse pour une durée qui ne saurait excéder deux années après son expiration ou sa résiliation, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire, ou si l'Élève a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

- Destinataires des données

Les données personnelles sont utilisées par nos salariés, préposés et sous-traitants de l'Auto-école, habilités à les traiter en raison de leur fonctions.

Les données personnelles pourront être communiquées à la préfecture, aux services territoriaux responsables de l'organisation des examens ainsi qu'aux tiers liés à l'Auto-école par contrat pour l'exécution de missions sous traitées nécessaires à la fourniture de services sans qu'une autorisation de l'élève ne soit nécessaire; ces tiers n'ont qu'un accès limité aux données personnelles et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

L'Auto-école s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers les données sans consentement préalable de l'Élève, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, exercice des droits de la défense etc...)

- Droit de l'Elève

Conformément aux disposition légales et règlementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, l'Elève bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou encore de limitation du traitement ; il peut également s'opposer au traitement des données le concernant.

L'Elève peut, sur simple demande et sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits par simple demande auprès de l'Auto-école par lettre recommandé à l'adresse postale de l'Auto-école ou par envoi électronique à l'adresse e-mail de l'Auto-école.

Article 17 - Litige et médiation

En cas de litige avec l'Auto-école, le Client a le droit de recourir directement et gratuitement à un "Médiateur de la consommation" en vue de la résolution amiable de ce litige.

Avant de saisir un médiateur, le Client doit avoir adressé au préalable une réclamation écrite à l'Auto-école. Il doit saisir le médiateur dans un délai d'un an maximum à compter de sa réclamation écrite.

Le Client peut utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges :
<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/>

Date et Signature de l'élève et du représentant légal

Annexe - Formulaire de rétractation

À l'attention de Ecole de Conduite Occitanie

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :

Commandé le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date du jour :